

COMMUNE DE LANCIEUX - TARIFS 2018

	2018
CIMETIERE	
.Concession cimetière (2.30 x 1.30)	
15 ans renouvelable	245.00
30 ans renouvelable	405.00
.Reprise concession si caveau existant s'ajoute le prix du :	
Caveau simple 2m ²	950.00
Les 2 m ² supplémentaires : 25% du prix de base	240.00
.Columbarium	
Nouvelle concession :	
15 ans	530.00
30 ans	740.00
Renouvellement concession 50 % du prix de base	
. Caverne	
Caverne 15 ans	125.00
Caverne 30 ans	205.00
Vacation Funéraire (par vacation)	
	23.00
DROITS DE PLACE	
. Marché saison le ml	2.00
. Marché hiver (de septembre à juin) Forfait saison	73.00
. Marché hiver (de septembre à juin) Forfait trimestre	27.00
. Electricité (forfait Journalier hiver et été)	1.65
. Marché hiver (de septembre à juin) Forfait saison, électricité comprise	129.00
. Marché hiver (de septembre à juin) Forfait trimestre avec électricité	47.00
. Vente ambulante et camion-restaurant - Tarif par jour d'occupation :	
Occupation inférieure ou égale à 6 mètres linéaires	45.00
Occupation supérieure à 6 mètres linéaires	80.00
. "petit spectacle" 1ère journée (demi-tarif par journée supplémentaire)	45.00
. Cirques (acompte de 50% à la réservation) 1ère journée (demi-tarif par journée supplémentaire)	90.00
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	
Emplacement cabines de plage (tarif annuel)	
. Moins de 3 m ²	60.00
. de 3m ² à 5m ²	90.00
Emplacement cabanes et terrasses pour professionnels et associations (tarif mensuel)	
.Emplacement moins de 10 m ²	132.00
.Emplacement plus de 10m ²	264.00
.Terrasse moins de 10m ²	23.00
.Terrasse plus de 10m ²	49.00
.Terrasse de plus de 20 m ²	74.00
Occupation de la plage par un exploitant professionnel (par jour)	44.00
Occupation du domaine public communal pour travaux (tarif journalier)	
Forfait pour une occupation inférieure ou égale à 20m ²	5.00
Forfait pour une occupation de 21 à 50 m ²	10.00
Forfait pour une occupation de 51 m ² et plus	15.00
LOCATION DES SALLES	
* Salle polyvalente, associations hors commune et particuliers sauf activités commerciales : banquet, lunch, buffet campagnard, théâtre, etc À)	
* Pour les sociétés et leurs activités non commerciales, le tarif journalier est multiplié par 3	
Première journée	210.00
Journée supplémentaire	137.00
Forfait 1/2 journée	84.00
Sonorisation	120.00
Cuisine	82.00
Couvert complet (forfait)	51.00
Chauffage forfait journalier	100.00

Chauffage forfait 1/2 journée	50.00
Forfait nettoyage	240.00
* Espace Michel FINAS (associations hors communes et particuliers sauf activités commerciales)	
Première journée	69.00
Journée supplémentaire	36.00
Chauffage (heure)	29.00
* Salle mairie (par vacation)	125.00
*Tarif horaire (Activités culturelles, artistiques ou sociales à but lucratif)	
Salle polyvalente	10.00
Salle annexe	5.00
CANTINE SCOLAIRE à réactualiser à chaque rentrée scolaire	
Repas enfant annualisé sur le calendrier scolaire	3.40
Repas adulte	6.00
Supplément pour repas consommé mais non commandé dans le délai (la veille 48h avant la prestation)	1 "
ACCUEIL PERISCOLAIRE GARDERIE (dégressivité : - 50 % pour le 2ème enfant, 75 % pour le 3ème, gratuité pour le 4ème enfant)	
Tarif A Quotient familial 0 à 512	Par ½ heure
Matin et soir	0.50
Tarif B Quotient familial 513 à 720	Par ½ heure
Matin et soir	0.55
Tarif C Quotient familial 721 à 920	Par ½ heure
Matin et soir	0.60
Tarif D Quotient familial 921 à 1138	Par ½ heure
Matin et soir	0.65
Tarif E Quotient familial 1139 et plus	Par ½ heure
Matin et soir	0.70
Dépassement horaire après 18h30 par 1/2h entamée	
ALSH TARIFS COMMUNE (dégressivité : - 50 % pour le 2ème enfant, 75 % pour le 3ème, gratuité pour le 4ème enfant)	
Tarif A Quotient familial 0 à 512	
Journée	5.00
Journée avec repas	6.00
demi-journée	4.00
Tarif B Quotient familial 513 à 720	
Journée	8.60
Journée avec repas	12.00
demi-journée	6.00
Tarif C Quotient familial 721 à 920	
Journée	9.10
Journée avec repas	12.50
demi-journée	6.50
Tarif D Quotient familial 921 à 1138	
Journée	9.60
Journée avec repas	13.00
demi-journée	7.50
Tarif E Quotient familial 1139 et plus	
Journée	10.10
Journée avec repas	13.50
Demi-journée	8.00
ALSH TARIFS HORS COMMUNE (dégressivité : - 50 % pour le 2ème enfant, 75 % pour le 3ème, gratuité pour le 4ème enfant)	
Tarif A Quotient familial 0 à 512	
Journée	11.50
Journée avec repas	15.50
Demi-journée	5.90

Tarif B Quotient familial 513 à 720	
Journée	12.00
Journée avec repas	16.00
demi-journée	6.40
Tarif C Quotient familial 721 à 920	
Journée	12.50
Journée avec repas	16.50
demi-journée	7.00
Tarif D Quotient familial 921 à 1138	
Journée	13.00
Journée avec repas	17.00
Demi-1/2 journée	7.00
Tarif E Quotient familial 1139 et plus	
Journée	13.50
Journée avec repas	17.50
Demi-journée	7.50
Dépassement horaire après 18h30 (par 1/2h entamée)	5.00
Participation demandée lors d'activités	5.00
MINI-CAMPS	
Enfants de moins de 12 ans	17.00
Adolescents de plus de 12 ans	33.00
COURTS DE TENNIS	
* location à l'heure du court	10.00
* carte d'abonnement annuelle (1er janvier/31 décembre)	35.00
* joueur accompagnant un titulaire d'un abonnement (du 1er juillet au 31 août) par heure	5.00
CAMPING MUNICIPAL LES MIELLES (2*) Prix par jour	
Période mars avril- mai - juin - septembre- - octobre	
* Forfait de base 1 voiture (+ 1 personne)	8,40
* Personne supplémentaire	3,15
* enfant de 2 à 13 ans	2,50
* chiens	1,65
* électricité / jour	3,70
* visiteurs	2,50
* forfait camping car (toute l'année)	7,00
Période Juillet et août	
* Forfait de base 1 voiture	8,60
* Personne supplémentaire	3,50
* enfant de 2 à 13 ans	2,90
* chiens	2,00
* électricité	3,70
* visiteurs	3,00
* garage mort	14,50
Prestations diverses	
Jeton machine à laver (l'unité)	4.50
Jeton séchoir (l'unité)	4,00
poudre à lessiver (l'unité)	1.50
Bouteille d'eau glacée (l'unité)	1,00
Droit de stationnement camping car (la nuitée)	5,00
Tarifs douche pour personne extérieure (l'unité)	1.50
Installation d'un commerçant ambulant (restauration...) forfait à la saison	100 "
Installation d'un commerçant ambulant (restauration...) forfait à la journée	10 "

LOCATION DE BICYCLETTES	
VTC	
* 1/2 Journée	7.00
* Journée	12.00
* Forfait famille (2 adultes et 2 enfants) pour une demi-journée	25 "
* Forfait famille (2 adultes et 2 enfants) pour une journée	40 "
Vélos à assistance électrique	
* 1/2 journée	10.00
* journée	15.00
LOCATION DES MOUILLAGES	
Tarifs forfaitaires annuels	
* bateaux de moins de 5 m	143.00
* bateaux de 5 à 6,99 m	203.00
* bateaux de 7 à 8,99 m	287.00
* bateaux de 9 m à 10,99 m	396.00
* bateaux de plus de 11 m	733.00
Tarifs mouillage "LA FOSSE"	183.00
Tarif forfait jour en saison du 01/07 au 31/08	
* bateaux de moins de 5 m	6.00
* bateaux de 5 à 6,99 m	9.00
* bateaux de 7 à 8,99 m	11.00
* bateaux de 9 m à 10,99 m	13.00
* bateaux de plus de 11 m	16.00
Tarif forfait semaine en saison du 01/07 au 31/08	
* bateaux de moins de 5 m	27.00
* bateaux de 5 à 6,99 m	44.00
* bateaux de 7 à 8,99 m	50.00
* bateaux de 9 m à 10,99 m	73.00
* bateaux de plus de 11 m	92.00
Tarif forfait mois en saison du 01/07 au 31/08	
* bateaux de moins de 5 m	88.00
* bateaux de 5 à 6,99 m	128.00
* bateaux de 7 à 8,99 m	167.00
* bateaux de 9 m à 10,99 m	255.00
* bateaux de plus de 11 m	320.00
Tarif forfait semaine hors saison du 01/09 au 30/06	
* bateaux de moins de 5 m	11.00
* bateaux de 5 à 6,99 m	16.00
* bateaux de 7 à 8,99 m	21.00
* bateaux de 9 m à 10,99 m	32.00
* bateaux de plus de 11 m	-
Tarif forfait 1 mois hors saison du 01/09 au 30/06	
* bateaux de moins de 5 m	32.00
* bateaux de 5 à 6,99 m	43.00
* bateaux de 7 à 8,99 m	59.00
* bateaux de 9 m à 10,99 m	79.00
* bateaux de plus de 11 m	105.00
Râtelier d'annexe , kayaks et planches -la case	32.00
Amende quotidienne en cas d'infraction	60.00
Intervention du surveillant du port	63.00
Supplément chaîne zone de l'Islet	87.00
Bouée corps- mort poire	10.00

STATIONNEMENT ENGINS NAUTIQUES	
* par an	35.00
* enlèvement	100.00
* stockage par jour (au-delà du 8ème jour → effet rétroactif au 1er jour)	3.00
PRESTATIONS DIVERSES	
Photocopies type administratif A4 en noir et blanc	0.18 "
Fourrière animale (forfait capture - hébergement)	80.00
Vente de bois à emporter (particulier), le stère	40.00
Intervention du service technique (suite à procédure de mise en demeure d'effectuer des travaux présentant un caractère urgent) par agent et par heure, augmenté de 50 % la nuit, week-ends et jours fériés	80.00